

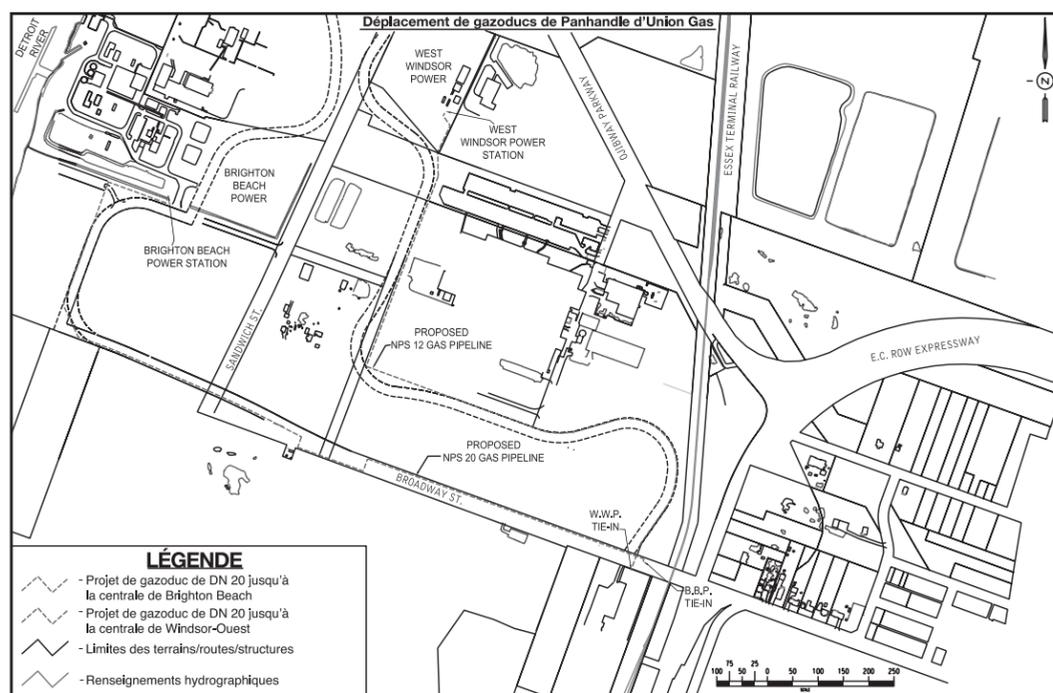
AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Union Gas Limited a déposé une requête en vue d'obtenir l'autorisation de déplacer deux conduites de gaz naturel dans la ville de Windsor.

Apprenez-en plus. Donnez votre avis.

Union Gas Limited a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir l'autorisation de déplacer deux gazoducs afin de satisfaire les besoins de l'Autorité du pont Windsor-Détroit concernant le projet de passage commercial international de la rivière Détroit dans la ville de Windsor.

Une carte du projet des gazoducs est disponible ci-après.



LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO VA TENIR UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Union Gas Limited. Lors de l'audience, Union Gas Limited sera interrogé sur le projet. Nous écouterons les questions et les arguments énoncés par les citoyens, les municipalités et toute autre entité dont les intérêts sont mis en jeu. À l'issue de cette audience, la CEO prendra une décision quant à l'approbation de la demande d'Union Gas Limited.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande d'Union Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous avant le **29 février 2016** faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure, ainsi que ses justifications, sur notre site Web.

APPRENEZ-EN PLUS

Notre numéro de dossier pour cette affaire est **EB-2015-0366**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2015-0366** dans la liste sur le site Web de la CEO : www.ontarioenergyboard.ca/noticeltc. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES ET AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences écrites et les audiences orales. La Commission envisage de favoriser l'audience écrite dans cette affaire. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, faites parvenir vos arguments par écrit à la CEO avant le **29 février 2016**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre apparaîtront dans le dossier public et sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 90(1) de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O 1998, chap. 15 (annexe B).



SET SIZE
Vertically justified

	Job#: QOE-NUG-15003F.indd	Version: 1b
	Date: February 5, 2016 3:14 PM	Operator: Jessica
	Size: 8.3125" X 13.25 in	Lines: SET Page: 1